



Signataire : Leonard Ferati

Date de dépôt : 22 mai 2025

Question écrite urgente

Restriction d'accès à l'Uni Dufour et gestion du droit de manifester à l'Université de Genève

Depuis le mercredi 14 mai 2025 à midi, plusieurs mesures de restriction d'accès ont été mises en place dans le bâtiment Uni Dufour de l'Université de Genève, à la suite d'une occupation pacifique organisée par des étudiants.

Suite à cet événement, il est notamment rapporté que :

- Le bâtiment a été fermé ou rendu inaccessible sans information claire à l'ensemble de la communauté universitaire.
- Les agents de sécurité n'ont pas été en mesure de justifier leurs interventions par des décisions officielles, écrites ou orales.
- L'accès aux issues de secours aurait été bloqué par plusieurs agents, suscitant des inquiétudes quant à la sécurité des personnes présentes dans le bâtiment.
- Des étudiants ont été empêchés d'apporter de la nourriture à ceux qui occupaient les lieux, alors même qu'ils ne cherchaient pas à entrer.
- Des témoins rapportent que des étudiants ont été physiquement bousculés, notamment plaqués au sol ou saisis par des agents, alors que le bâtiment n'était pas formellement fermé.
- Enfin, aucune discussion de fond sur les revendications n'a été engagée entre le rectorat et la CEP (Coordination étudiante pour la Palestine) depuis près d'un an, malgré de multiples demandes.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

1. *Le Conseil d'Etat a-t-il été informé des mesures de fermeture ou de restriction d'accès mises en place à Uni Dufour ?*
2. *Peut-il expliquer sur quelle base ces mesures ont été décidées et pourquoi elles n'ont pas été communiquées de manière transparente à la communauté universitaire ?*
3. *Le Conseil d'Etat considère-t-il comme proportionné le fait de restreindre l'accès à un bâtiment entier en réponse à une occupation pacifique par une vingtaine d'étudiants ?*
4. *Estime-t-il normal que des personnes se voient refuser l'accès à un bâtiment sans justification claire et sans notification générale ?*
5. *A-t-il connaissance d'un blocage des issues de secours, et quelles mesures prend-il pour garantir la sécurité dans les établissements publics ?*
6. *Comment interprète-t-il l'absence prolongée de dialogue entre le rectorat et les représentants de la CEP ?*
7. *Entend-il intervenir auprès du rectorat afin d'encourager l'ouverture d'un dialogue constructif sur les revendications portées par la CEP ?*